



Journée technique
Brest, 19 Novembre 2009

L'affichage des limites géographiques d'emploi des dispersants

Vincent Gouriou - *Cedre*

715, rue Alain Colas - CS 41836 - 29218 BREST CEDEX 2 -
FRANCE

Tél. : +33 2 98 33 10 10 - Fax : +33 2 98 44 91 38

contact@cedre.fr

<http://www.cedre.fr>



Rappel sur la définition des limites d'utilisation des dispersants en France

La définition de ces limites tient compte, simultanément :

- de la distance à la côte
- de la profondeur des eaux
- de la distance aux zones sensibles

Zones sensibles : prises d'eau à usage industriel, établissements piscicoles et aquacoles, zones sensibles, zones de frayères, zones marécageuses, zones humides, réserves naturelles, réserves marines et parcs nationaux côtiers.

Importance du déversement	Distance à la côte (en mille nautique)	Profondeur minimale (en mètre)	Distance aux zones sensibles (en mille nautique)
10 tonnes	0.5	5	0.5
100 tonnes	1	10	1
1000 tonnes	2.5	15	2.5

Cette délimitation exclue les zones particulières telles que les rades, baies fermées et les estuaires qui nécessitent des études spécifiques



Exemples de l'utilisation des limites de dispersants dans d'autres pays d'Europe

- Allemagne: interdit en eaux côtières peu profondes (<10m), zones abritées, restriction d'utilisation pour des profondeurs allant de 10 à 20 m
- Italie: autorisation obligatoire lorsque profondeur <30 m, à une distance <1 NM
- Malte: généralement interdit à une distance <3 NM et une profondeur <60 m
- Norvège : utilisation interdite à une profondeur <20 m et une distance <200 m
- UK: autorisation obligatoire lorsque profondeur <20 et distance <1 NM

-> en France, les seuls à prendre en compte l'importance du déversement (3 limites)

www.cedre.fr
contact@cedre.fr

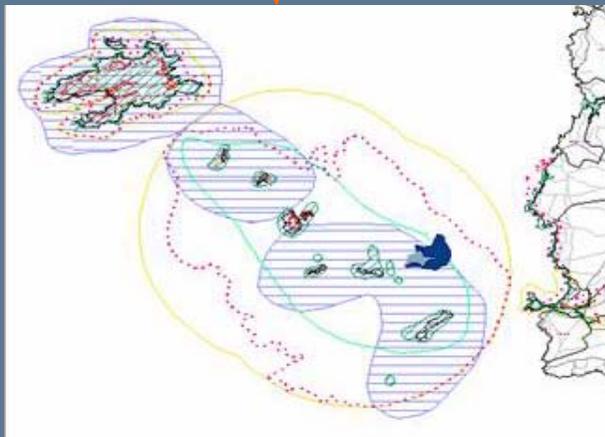
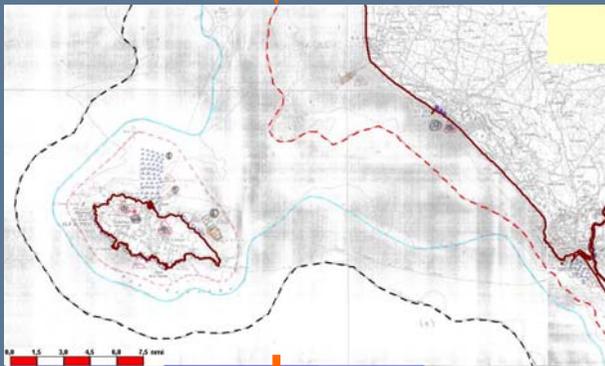
Historique

A la demande de la Marine Nationale, le *Cedre* a élaboré, en 1995, un Atlas papier sur les limites d'utilisation des dispersants sur tout le littoral français (carte SHOM et IGN) 1/100 000 ème avec cartographie des zones sensibles

Une mise à jour a été effectuée en 2000 et a fait l'objet d'une numérisation dans un SIG (limites) + Atlas dans son intégralité en 2005

En 2005, création des limites pour les Antilles Françaises (sous forme de SIG)

En 2009, à la demande de la Préfecture Maritime de la Manche, mise à jour de l'atlas des limites d'utilisation des dispersants marins, pour la zone Manche.



Mise à jour des limites pour la zone « Manche »

Méthodologie

- Régions Nord-pas-de-Calais, Picardie, haute Normandie, Basse-Normandie et Bretagne jusqu'à l'île de Sein
- Collecte de données géographiques auprès d'organismes producteurs de données :
- DREAL (mise à disposition des zones de protection environnementales sur la carte dynamique du site CARMEN),
- Atlas du Finistère (Cedre – 2005)
- Atlas Nord-pas-de-Calais (DREAL Nord-pas-de-Calais, OTRA)
- Atlas Manche, Calvados, Seine Maritime, MIMEL (Mission Inter-services de la mer et du littoral) en attente
- Autres sources : IFREMER (SEXTANT), SHOM, DDAM, DDEA, SEPNB ...

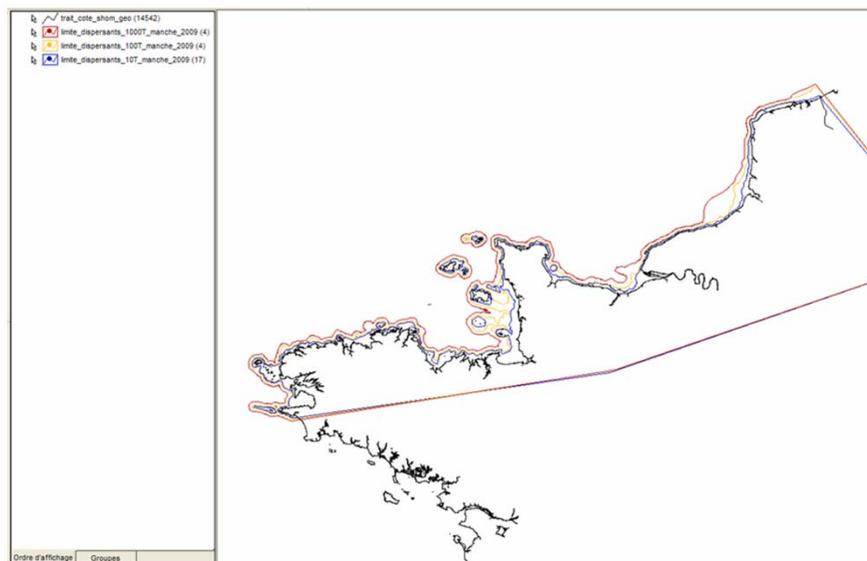
www.cedre.fr
contact@cedre.fr

Mise à jour des limites pour la zone « Manche »

Méthodologie

- Analyse et intégration des données, choix des données à prendre en compte ou non pour la délimitation
- Définition automatique dans le SIG des nouvelles limites selon les 3 paramètres (bathymétrie, distance à la côte et aux zones sensibles)
- Correction manuelle sur certaines zones particulières

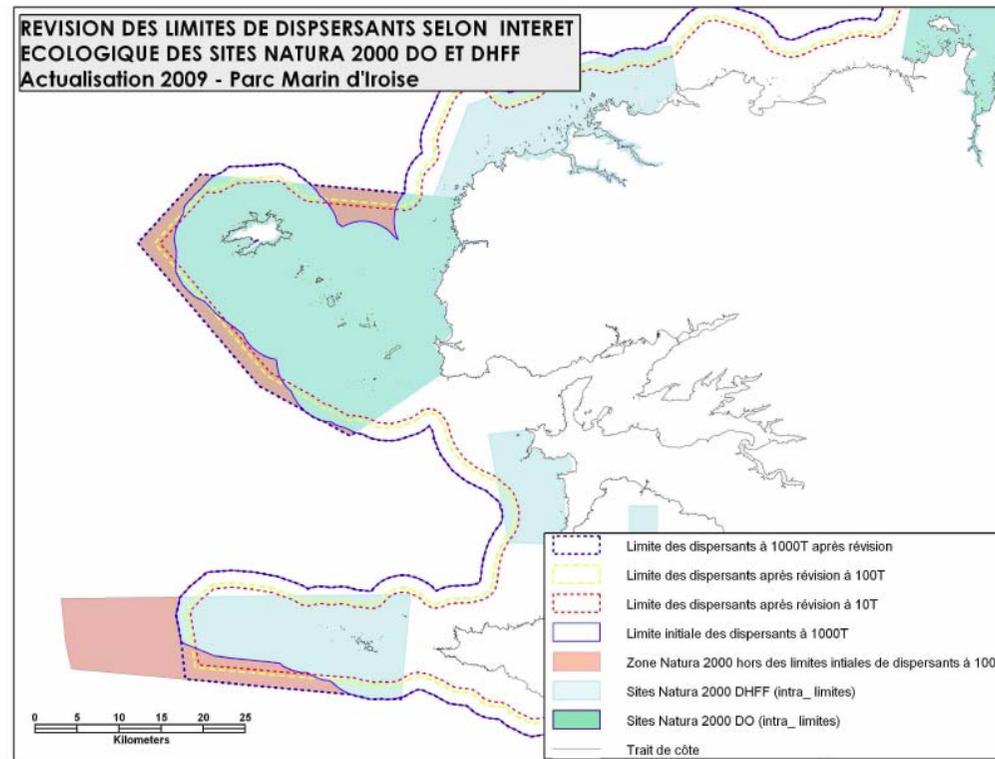
Annexe 5: VUE DU PROJET limites_dispersants_manche_2009



Mise à jour des limites pour la zone « Manche »

Méthodologie

Présentation des résultats à l'agence des Aires Marines Protégées pour valider ou modifier certaines limites en fonction de leurs connaissances locales (Natura 2000 en mer, zone de nurricerie, etc.)



Evolution et conclusion

- Attente du retour des autres responsables de secteurs de l'agence des Aires Marines Protégées pour finaliser la délimitation
- L'utilisation du SIG et la possibilité de mettre à jour rapidement les cartes vont nous permettre de prendre en compte davantage de paramètres dans le futur (ex : critères temporels, saisonnier)
- Données cartographiques de plus en plus partagées et standardisées (SEXTANT, CARMEN etc)
- Présentation cartographique des données sur un site internet sécurisé (diffusion, échange de données)

www.cedre.fr
contact@cedre.fr